

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 4 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 28 Mars 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LEDUC, pouvoir donné à Mme LEPORCQ
- Mme DELLIAUX, pouvoir donné à Mme BOULOGNE
- M. ANFRY, pouvoir donné à Mme DIVOIRE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 09/2023

OBJET : Affectation excédent de fonctionnement et d'investissement – Budget « CCAS » – Année 2023

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le compte administratif 2022 approuvé (décision n°07/2023) fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de **129 629.19 €** et en investissement d'un montant de **33 375.23 €**

Il propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

- ⇒ **129 629.19 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- ⇒ **33 375.23 €** au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Adopté à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 4 Avril 2023

P° le Président du C.C.A.S.